



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

généralités

Question écrite n° 38237

Texte de la question

M. Claude de Ganay attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les recommandations du rapport de la Cour des comptes du 11 octobre 2012 portant sur l'accueil et l'accompagnement des gens du voyage. Ce rapport préconise de clarifier l'usage que l'État entend faire du pouvoir de substitution du préfet dans la réalisation des aires d'accueil et de grand passage, soit en définissant ses modalités concrètes d'application afin de permettre sa mise en œuvre effective, soit, à défaut, en abrogeant la procédure de substitution. Il lui demande si le Gouvernement prévoit de suivre les recommandations de la Cour des comptes et de les mettre en œuvre prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Claude de Ganay](#)

Circonscription : Loiret (3^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38237

Rubrique : Gens du voyage

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 septembre 2013](#), page 9872

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)